

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD DU 24 JUIN 2021

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, dûment convoqués par mail du 15 juin 2021, se sont réunis salle du Conseil à Nojals-et-Clotte sous la présidence de Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE, Maire de BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD.

Présents : Mesdames, Messieurs : MORTEMOUSQUE Dominique, BAGES Eléonore, LIGNAC Michel, GENDREAU Marielle, PIBOYEU Jean-François, LANDAT Sébastien, VITRAC Sabrina, WAN-KERKHOVE Sylvain, LANDAT Jean-Gilles, MICOINE Jean-Paul, ORTEGA Anthony, MARIN Cécile, ROLAND Virginie, ALIA Marie, LEJEUNE Jacqueline, CHOUPIE Laëticia, DELPIT Paul, BOIREAU Maud, BECHEREL Patrick, GRAVES Ghislaine, FLAYAC Bertrand

Absents excusés : Monsieur, Madame : MERCIER Vincent, FIORE Ingrid

Secrétaire de séance, M. MORTEMOUSQUE propose Mme Cécile MARIN, qui accepte, et demande l'autorisation pour la présence de Mme Pauline CORDEAU, secrétaire administrative.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 MARS 2021 :

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation dudit compte-rendu ; celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents.

1) ADRESSAGE

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-François PIBOYEU, référent communal pour l'adressage, qui relate les travaux effectués par les différentes commissions. Il informe l'assemblée qu'une personne de l'ATD 24 (Agence Technique Départementale) s'est déplacée pour répondre aux dernières interrogations, aux derniers points d'incertitude. La commission adressage a pu recenser la totalité des voies. Pour celles qui le permettent, le nom de la voie restera inchangé. Si la voie traverse plusieurs lieux-dits, il faudra la baptiser autrement. 25 à 30 voies sont dans ce cas.

Une fois ce travail réalisé, les documents seront transmis à l'ATD de Périgueux, puis il faudra recruter une personne pour rentrer toutes les données informatiquement (environ 1 500 habitations sur le Beaumontois). En amont, cette recrue, accompagnée de quelques élus, devront suivre une formation à Périgueux à l'agence technique départementale.

Il précise qu'il conviendra de prévoir au prochain budget le coût des plaques.

Il informe enfin le Conseil Municipal qu'une réunion publique sera à prévoir avant le 16 décembre (date du dernier conseil de l'année).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022

M. le Maire explique l'organisation scolaire de la rentrée 2021/2022 et donne la parole à Mme Marielle GENDREAU, déléguée aux affaires scolaires qui explique l'organisation pratique de la rentrée prochaine, à savoir deux ATSEM à l'école de Sainte-Sabine et une ATSEM à Beaumont.

M. Patrick BECHEREL réitère son mécontentement concernant la suppression d'un poste d'enseignant à Ste-Sabine et non à l'école de Beaumont, sachant qu'il y avait suffisamment d'élèves pour justifier cette position que la municipalité a présenté au précédent Conseil Municipal auprès de l'inspection académique. Il fait état de sa volonté de démissionner du Conseil Municipal. Le Maire a tenu à le remercier de son engagement de longue date pour bâtir nombre de projets sur le territoire. Néanmoins il lui fait état que la décision finale sur cet arbitrage du poste d'enseignant est sous l'autorité de l'inspecteur qui est venu expliquer à la commission des élus qu'il comprenait notre demande mais qu'il n'était pas possible de répondre ponctuellement pour la rentrée 2021 et de faire glisser le poste en fonction des besoins. Il a précisé que les postes d'enseignants étaient attachés non pas aux communes mais aux écoles. Compte-tenu de cette décision de l'Inspection Académique, le Maire confirme l'intérêt de l'école de Sainte-Sabine pour les petits et la volonté de la municipalité de mettre en œuvre tout ce qui relève de son champ de compétence pour obtenir un meilleur attrait de celle-ci à savoir notamment conserver deux postes d'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles). Parallèlement la municipalité a pris la décision d'investir sur la réfection intégrale de la cour de l'école. Il précise à Patrick BECHEREL que pour acter sa démission, il est nécessaire qu'il fasse un courrier à la municipalité afin de remettre à jour la liste.

Concernant la facturation de restauration scolaire, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque mois, le collège facture les repas pris par les élèves de l'école Gabriel Joubert à la mairie puis ces repas sont refacturés aux familles tous les mois. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Conseil Départemental (qui fixe les tarifs applicables dans les collèges du Département) a augmenté le tarif par repas. Ce tarif sera répercuté aux familles à partir du 1^{er} septembre 2021 et sera donc de 2,74 €.

Concernant le tarif d'un repas pour les élèves de grande section de maternelles, M. le Maire propose de s'aligner sur ce qui est pratiqué à la cantine de Sainte-Sabine, soit 2,60 € le repas alors que le collège nous facturera ce repas 2,67 € (les 0,07 € restant à la charge de la municipalité).

A compter de la rentrée de Septembre 2021, ces tarifs seront appliqués aux familles. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SAINTE-SABINE-BORN

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a programmé les travaux de la traverse de Sainte-Sabine pour 2022. Il rappelle que la commune aura à sa charge les travaux d'édilité. Le Maire propose de signer une convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage avec l'ATD24 pour nous aider à recruter le maître d'œuvre.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

4) ADMISSION EN NON VALEUR

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'état des présentations et admissions en non-valeur qu'a envoyé le trésor public de Lalinde. Il explique que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de certaines pièces (pour un montant total de 23,25 €) et demande leur admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- ❖ Association Esthètes A Klak : M. le Maire informe l'assemblée que l'association Esthètes A Klak fera une représentation de théâtre/chant à l'Église de Bannes le 30 juillet 2021 et demande une aide financière de 250 € pour leur permettre de réaliser ce projet.
- ❖ Association des Aînés de la Bastide : Dans les usages, ils ne reçoivent pas de subvention mais ont la jouissance de la salle des fêtes pour leurs activités. N'ayant eu aucune activité cette année, l'association manque de fond pour payer leurs charges de fonctionnement. Une aide financière exceptionnelle de 500 € est demandée.

Mme Ghyslaine GRAVES, la Présidente de l'association, membre du conseil municipal, se retire du vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de ces subventions exceptionnelles.

6) REPRISE CONCESSIONS CIMETIERES BEAUMONT / BANNES

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de lancer la procédure de reprises de concessions pour les cimetières de Beaumont et Bannes.

Le Conseil accepte à l'unanimité et autorise le Maire à commencer les procédures de reprises de concessions.

7) VENTE TERRAIN NOJALS ET CLOTTE

M. le Maire rappelle que la commune a récemment pris une délibération pour la vente d'un terrain constructible à M. COAT sur la commune historique de Nojals-et-Clotte. Le prix de vente initial était fixé à 6 500 €. Les frais de raccordement électrique s'élevant à 9 500 € TTC et étant à la charge de la commune, M. le Maire propose, en accord avec M. COAT, de revoir le prix de vente à 16 000 €.

L'assemblée délibérante valide cette décision à l'unanimité.

8) 750 ANS DE LA BASTIDE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le samedi 16 juillet 2022 aura lieu la fête des 750 ans de la Bastide. Par ailleurs, l'année 2022 étant l'année de jumelage avec Rhinau, M. le Maire propose que cet échange ait lieu lors de cette commémoration. A cette occasion, M. le Maire informe le Conseil que des devis ont été demandés pour le nettoyage des façades de l'Église.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

9) TERRAIN DE PÉTANQUE SAINTE-SABINE

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que l'association de pétanque de Sainte-Sabine souhaiterait un terrain à proximité de la salle des fêtes. Une lettre a été envoyée en ce sens par l'amicale en faisant état de sa capacité financière pour participer à ces aménagements. L'achat d'un terrain appartenant à M. FLAYAC sera peut-être nécessaire.

Le Conseil Municipal prend note de ces informations.

10) AMÉNAGEMENT PARC D'ACCUEIL BEAUMONT

M. le Maire rappelle que la transaction pour l'achat du terrain DUTOUR suit son cours. M. SEGUI, paysagiste, va préparer des plans d'aménagement de ce terrain qui seront soumis à M. ARNOLD, architecte des bâtiments de France.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

11) AGENCE POSTALE – POINT TOURISME

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que l'agence postale et le point tourisme se sont récemment installés dans l'immeuble 1 Place Jean Moulin fraîchement rénové.

Le Conseil Municipal note ces informations.

12) MAISON DE PAYS

M. le Maire informe que les deux bureaux du 2^{ème} étage et un bureau au 1^{er} étage sont prêtés aux associations qui le souhaitent, à savoir DELTA, l'ALPB et l'ACAB. Le plateau du 1^{er} étage et le rez-de-chaussée sera réservé aux expositions. Une salle de réunion au sous-sol est disponible. A la remise des clés, un état des lieux sera effectué, un règlement intérieur signé ; il est également demandé aux associations un chèque de caution et une attestation d'assurance. La Mairie se charge du planning de réservation.

L'assemblée délibérante prend acte de ces informations.

13) BIBLIOTHEQUE

M. le Maire informe le conseil que contrairement à ce qui avait été envisagé, la municipalité étudie des solutions pour : ou créer une nouvelle bibliothèque, ou réhabiliter l'existante.

14) BULLETINS D'INFORMATIONS

M. le Maire donne la parole à Mme Maud BOIREAU, élue, membre de la commission communication qui informe le Conseil que le nouveau site de la commune est opérationnel. Au mois de juillet, le nouveau bulletin semestriel sera également distribué par les élus.

Le Conseil Municipal prend note de ces informations et félicite Maud pour la création de ce site internet.

15) MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec les maires délégués a eu lieu avec le SDE 24 pour aménager les horaires d'éclairage public. Le SDE24 propose parallèlement un contrat de maintenance sur 10 ans qui permettrait de réhabiliter les installations d'éclairages vétustes à hauteur de 10 000 € par an pour remettre en état le réseau complet. Le référent est M. Michel LIGNAC. M. le Maire proposera au Conseil de prendre une délibération à la prochaine réunion.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

16) CCBDP – PLUIH – RECENSEMENT ZONAGE COMMUNE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure d'élaboration du PLUIH se poursuit. La CCBDP (Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord) recense les constructions / bâtisses qui pourraient changer de destination sur le territoire et demande aux communes de repérer les différents projets communaux, les activités économiques, artisanales, touristiques isolées qui pourraient nécessiter des extensions dans les années à venir, les bâtiments agricoles qui pourraient faire l'objet d'un changement de destination (bâtiments d'intérêt patrimonial), les nouveaux projets qui nécessiteraient un zonage spécifique pour s'implanter sur le territoire.

L'assemblée délibérante prend note de ces informations et propose d'en informer la population via le bulletin municipal distribué en juillet prochain.

17) RASSEMBLEMENT LYCEENS DIOCESES

M. le Maire informe le Conseil qu'un rassemblement de 450 lycéens du diocèse aura lieu le 24 Octobre 2021 à Beaumontois en Périgord. Pour assurer la sécurité de leurs déplacements, les organisateurs sollicitent la fermeture ponctuelle du Bd Lucas de Thaney et la réservation des parkings Place Vieille et Place du 8 Mai 1945.

18) PROJET RENOUVELLEMENT MATERIEL POUR LA VOIRIE

Le Maire donne la parole à M. Jean -François PIBOYEU, élu en charge de la voirie qui explique au Conseil Municipal qu'au prochain budget, il faudra prévoir l'achat d'un camion (pour remplacer l'actuel) et de matériel de tonte. Une demande de devis a été faite.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents.

La séance est levée à 20 heures 10 minutes.